

## ANNEXE TECHNIQUE

### PROCEDURE ET CALENDRIER

#### Saisie de la demande de mutation :

a) Pour les professeurs agrégés et certifiés, les professeurs d'éducation physique et sportive, les PLP.

La saisie s'effectue au moyen de l'application I-Prof (<https://bv.ac-noumea.nc/iprof/>)

- se munir de son NUMEN ainsi que de celui de son conjoint en cas de demande de mutation simultanée
- Simultanément rassembler les justificatifs qu'il vous appartiendra de joindre à la confirmation de votre candidature.

b) Pour les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'orientation psychologues

Ces personnels doivent obligatoirement formuler leur demande de mutation sur imprimé papier téléchargeable sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), dans la rubrique "documents administratifs" qu'ils transmettront à l'administration centrale ( DGRH B2-4).

#### Calendrier des opérations :

- Saisies des vœux : du **23 novembre 2006 à 12 heures au 11 décembre 2006 à 12 heures (heures métropolitaines)**
- Envoi dans l'établissement d'exercice des formulaires de confirmation de demande de mutation : à partir du 11 décembre 2006.
- Retour au Vice Rectorat pour le **15 décembre 2006 par fax ou portage.**

Les chefs d'établissements vérifieront l'existence des pièces justificatives annoncées par le bordereau d'envoi.

- **Groupe de travail barème : le 20 décembre 2006 à partir de 14h00.**

